



## **DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT sur le projet d'agglomération de la Dracénie**

*Adopté en séance plénière  
du 5 décembre 2006*

*Conseil de Développement de la Dracénie*





## **Sommaire**

|  |      |
|--|------|
| <b>Introduction</b>  | P 4  |
| <b>Préambule</b>   | P 6  |
| <b>Genèse de l'avis du Conseil de Développement de la Dracénie</b>   | P 7  |
| <b>L'avis du Conseil de Développement de la Dracénie</b>   | P 9  |
| <b>1 – Observations générales concernant la démarche de « Projet » et la place du Conseil de Développement</b>     | P 9  |
| 1-1 Concernant la démarche globale de projet d'agglomération   | P 9  |
| 1-2 Concernant la place et le rôle du Conseil de Développement   | P 11 |
| <b>2- Avis sur le contenu du projet d'agglomération de la Dracénie</b>   | P 12 |
| 2-1 Concernant le diagnostic territorial   | P 12 |
| 2-2 Concernant l'ambition générale exprimée dans le projet   | P 13 |
| 2-3 Concernant les axes du projet et les orientations prioritaires pour le Conseil de Développement de la Dracénie | P 13 |
| <b>Conclusion</b>  | P 20 |



## Introduction

Préliminairement à l'expression de l'avis du Conseil de Développement de la Dracénie, il convient de rappeler succinctement la genèse de cette instance consultative et son rôle.

Créé en référence à la *Loi d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en date du 25 juin 1999 (Loi Voynet)*, qui préconise la mise en place d'un Conseil de Développement dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants,

Et conformément aux délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération Dracénoise du 12 décembre 2002 décidant d'engager une démarche de projet d'agglomération et celle du 31 mars 2005 décidant de la création d'un Conseil de Développement,

***le Conseil de Développement de la Dracénie a été officiellement installé le 6 avril 2006.***

Par cette décision, ***les élus communautaires affirment l'intérêt qu'ils portent au dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile***, et leur volonté de favoriser la concertation et la participation avec ceux « qui font le territoire » autour de la définition d'un projet territorial dont qu'ils ont la charge.

Pour les élus, ce Conseil de Développement, représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire, se veut un nouvel outil de gouvernance territoriale qui doit permettre de dynamiser la démocratie locale à l'échelle de l'agglomération.

Afin d'éviter les lourdeurs administratives de toute structure institutionnalisée, le Conseil de Développement de la Dracénie a été créé ***sans statut juridique propre***, dans un esprit de souplesse et d'adaptabilité.

Sans formalisme excessif, le Conseil devra néanmoins fonctionner avec des règles claires afin d'assurer les conditions de son fonctionnement et de sa pérennité à travers l'élaboration d'un ***règlement intérieur***.

Regroupant plus de 80 membres parmi les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs représentatifs du territoire, le Conseil de Développement de la Dracénie se compose de cinq collèges :

- collège 1 : Elus et collectivités
- collège 2 : Monde économique et de l'entreprise
- collège 3 : Services et établissements publics
- collège 4 : Milieux associatifs et syndicats salariés
- collège 5 : Personnalités qualifiées.

La composition initiale de ses membres a été arrêtée par les élus communautaires, comme le prévoit la Loi, dans la délibération portant la création du Conseil.

Le nombre, la qualité des membres ainsi que la composition du Conseil pourront évoluer, pour être à terme, une représentation équilibrée entre hommes et femmes et faire un effort pour favoriser la contribution citoyenne et des jeunes. Cette évolution devra respecter les modalités prévues dans le règlement intérieur du Conseil.



Selon l'article 26 de la Loi Voynet et le Décret du 21 décembre 2000,

Le Conseil de Développement de la Dracénie ainsi créé, remplit une **fonction consultative** auprès de la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Il se voit dans ce cadre notamment consulté sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du **projet d'agglomération sur lequel il doit émettre un avis.**

Il peut aussi **être consulté sur toute question relative à l'agglomération**, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci. Ainsi, le Conseil de Développement de la Dracénie peut être sollicité sur saisine de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour apporter ses contributions ou conclusions sur toute problématique territoriale.

Au delà de ce cadre réglementaire et conformément à la délibération communautaire du 31 mars 2005 portant sa création, le Conseil de Développement de la Dracénie peut également **s'auto saisir de toute question relative au développement de l'agglomération** et proposer des travaux d'analyse et de prospective en son sein.

**Le présent document exprime l'avis du Conseil de Développement de la Dracénie sur le pré projet d'agglomération de la Dracénie, 1<sup>er</sup> exercice imposé du Conseil.**

**Cet avis porte à la fois :**

- **sur le contenu même du document qui lui a été soumis pour avis**
- **mais exprime également les recommandations que souhaite mettre en avant le Conseil pour que ce nouvel outil fonctionne dans le temps et qu'il puisse réellement participer au dynamisme de la démocratie locale.**

\*\*\*

\*\*

\*



## **Préambule**

Le 6 Avril 2006, lors de l'installation du Conseil de Développement, les élus de la Communauté d'Agglomération ont exposé les grandes lignes de leur ambition commune pour la Dracénie à l'horizon des dix à quinze prochaines années.

Cette ambition commune a été le fruit d'une réflexion partagée entre les 16 communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise tout au long de l'année 2005. Elle s'est exprimée à travers un document de travail « Projet d'Agglomération de la Dracénie- 2006-2015 – Premières orientations ».

C'est sur ce document de travail ou « pré projet d'agglomération » que le Conseil de Développement de la Dracénie, nouvellement créé, a été invité à se prononcer et émettre un avis.

Celui-ci se dessine à travers trois grands axes, eux-mêmes déclinés en 5 orientations stratégiques :

**-- l'axe A « Développement -- Ouverture et Rayonnement : La Dracénie, une agglomération dynamique » se décline de la manière suivante :**

- Aménager des espaces et développer des outils économiques compétitifs ;
- Conforter et développer les activités économiques traditionnelles ;
- Accompagner le développement économique par une politique d'emploi / formation adaptée ;
- Equiper le territoire des grandes infrastructures nécessaires à son développement ;
- Renforcer l'image et l'excellence du territoire.

**-- l'axe B. « Cadre de vie, Environnement et Cohérence territoriale : Conjuguer développement et aménagement durable » est analysé de la manière suivante :**

- Organiser un espace multipolaire en confortant la ville centre comme le coeur d'agglomération ;
- Agir en faveur des paysages urbains, agricoles et naturels ;
- Mener une politique environnementale volontariste ;
- Maîtriser les déplacements et optimiser la mobilité ;
- Développer des outils de planification et de gestion.

**-- l'axe C. « Qualité de vie, Solidarité et Cohésion sociale : Construire une agglomération où il fait bon vivre » est projeté comme il suit :**

- Répondre au besoin en logement ;
- Renforcer la politique sociale et lutter contre les exclusions ;
- Mettre en oeuvre et renforcer la vitalité culturelle ;
- Favoriser et organiser les pratiques sportives ;
- Développer la concertation et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Ce pré projet d'Agglomération a été distribué à chacun des membres lors de la séance d'installation du Conseil le 6 avril 2006.



## **Genèse de l'avis du Conseil de Développement**

Le 6 avril 2006, lors de l'installation officielle du Conseil de Développement de la Dracénie, les membres ont été invités à s'inscrire dans 3 groupes de travail correspondant aux trois axes du pré projet de l'agglomération.

Concomitamment à cette installation, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, a saisi le Conseil de Développement sur le projet d'agglomération afin que celui-ci formule un avis pour la fin de l'année 2006.

Depuis lors, les trois groupes de travail se sont réunis à trois reprises :

- **Les 8, 13 et 14 juin 2006**, une première série de réunions a été organisée afin de définir la méthode de travail et le calendrier dont le conseil souhaitait se doter afin de parvenir à émettre un avis d'ici le mois de décembre 2006.

Un questionnaire « guide » à titre indicatif, a été présenté et discuté en séances afin d'aider les membres à formuler leurs premières observations durant l'été. 11 membres ont ainsi fournis une contribution écrite concernant le pré projet d'agglomération.

Deux autres décisions ont été prises :

- Le développement d'un espace réservé sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération afin de favoriser les échanges d'informations et de développer à terme une véritable plateforme de collaboration facilitant les futurs travaux du Conseil.

- La constitution d'un petit groupe de travail chargé d'élaborer un règlement intérieur.

- **Les 7, 11 et 12 juillet**, une nouvelle série de réunions s'est tenue afin de permettre l'expression des premiers débats à partir d'une synthèse des 11 premiers retours de questionnaires. Cette première synthèse a été mise en ligne sur l'espace Internet réservé aux membres du Conseil. Un login et un mot de passe ont été attribués à chacun des membres afin que ceux-ci puissent compléter leurs contributions durant l'été.
- **Les 9, 10 et 11 octobre**, une dernière série de réunions thématiques ont été organisées afin de valider et compléter les contributions écrites et orales des membres telles qu'exprimées dans les réunions précédentes.

**Enfin, entre juillet et septembre**, le groupe de travail sur le règlement intérieur s'est réuni à trois reprises pour formaliser le contenu d'un règlement intérieur.

C'est à partir de l'ensemble des travaux menés entre juin et octobre 2006, qu'un pré avis a pu être élaboré et mis en ligne sur le site Internet réservé du Conseil.

**Le 6 novembre 2006**, une réunion pré plénière a permis d'amender ce pré avis en vue de le présenter lors de la séance plénière du Conseil pour validation.



***Ainsi, les délais imposés au Conseil étaient courts. La mobilisation des membres du Conseil a permis de tenir les objectifs de la Communauté d'Agglomération Dracénoise qui souhaitait valider son projet d'agglomération fin 2006 afin d'engager dans les meilleures dispositions les négociations avec l'Europe, l'Etat et la Région dans le cadre du futur contrat de projet 2007-2013.***

***Ce calendrier serré, associé à l'hétérogénéité intrinsèque du Conseil, composé de personnes provenant d'horizons divers, n'a pas facilité la réalisation des travaux de réflexion du Conseil. La constitution de groupes de travail plus restreints a ainsi été favorable aux échanges et a permis de jeter les bases d'une culture commune qu'il conviendra de consolider.***

***La nature même du document a amené les membres à appréhender de façon globale et transversale les thématiques en dépassant leur champ de compétences propres. En se familiarisant avec les nouvelles échelles de temps et d'espace couverts par ce document (à l'échelle de 16 communes et à l'horizon de 10 -15 ans !) le Conseil s'est appuyé sur la pluralité de ses membres pour émettre un avis le plus complet et consensuel possible.***

***La participation et la mobilisation des membres aux trois groupes de travail attestent de leur enthousiasme et de l'enjeu pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise de saisir régulièrement le Conseil pour l'associer au devenir de l'agglomération.***





## **L'avis du Conseil de Développement**

**S**i le Conseil de Développement de la Dracénie émet un accord général sur les trois axes du projet d'agglomération ainsi que sur les politiques d'actions sous-tendues dans ledit projet, il souhaite faire part aux élus communautaires d'un certain nombre d'observations.

Ces observations se répartissent en deux catégories. Tout d'abord, celles qui relèvent de la démarche globale de « projet d'agglomération » et de la place et du rôle du Conseil de Développement. Puis les observations qui relèvent du projet d'agglomération en lui-même, de son contenu.

### **-1- Observations générales concernant la démarche de « projet » et la place du Conseil de Développement de la Dracénie**

#### **1-1 Concernant la démarche globale de « projet » entreprise par la Communauté d'Agglomération Dracénoise,**

Les membres du Conseil de développement la qualifie de « *louable* »<sup>1</sup>, « *d'utile* », de « *nécessaire* » car elle permet :

- **de « fixer un cap »**. Le projet d'agglomération constitue en quelque sorte un cadre de référence nécessaire pour asseoir des objectifs et un programme d'actions qui s'inscrivent nécessairement dans la durée.

- **de servir les principes d'un Développement Durable**. La dimension prospective portée par le projet, permet d'anticiper le développement, et finalement de choisir son futur plutôt que de le subir... (« *Maîtriser par anticipation le développement, répondre aux besoins du présent sans compromettre les chances des générations futures de répondre aux leurs* »)

- **de participer à la construction d'une « identité » commune et de favoriser « le sentiment d'appartenance » de la population** en les fédérant l'ensemble des acteurs autour d'une communauté de valeurs -- facteur de solidarité et d'équité sociale -- et d'une ambition partagée. « *Le projet permet à chacun de mieux insérer ses projets dans une dynamique collective et territoriale* ».

---

<sup>1</sup> Les mots placés en italique et entre guillemets sont des extraits de propos ou de contributions écrites des membres  
*Avis du Conseil de Développement de la Dracénie- Décembre 2006*



**La notion d'identité** a été qualifiée d'importante par les membres du Conseil : Elle correspond aujourd'hui à un besoin particulièrement exprimé par les acteurs du tourisme qui estiment préoccupant le manque de promotion et de valorisation de la Dracénie.

Mais ce besoin d'identité territoriale est également partagé par les autres acteurs du monde économique et de l'entreprise, tout comme, de la population locale qui a besoin de s'identifier à « son pays » dans un contexte de croissance et de flux démographiques importants.

D'un point de vue sémantique, le Conseil attire l'attention sur le fait de parler « d'identité Dracénienne » plutôt que « Dracénoise », ce dernier terme étant rattaché à la seule ville de Draguignan.

Toutefois, le Conseil estime que la recherche de cette identité doit se conjuguer avec un **besoin d'ouverture** du territoire. La recherche d'une identité propre ne doit pas conduire à « insulariser » la Dracénie.

En effet, il convient d'inscrire l'action de développement de l'agglomération dans une logique d'ouverture, en cohérence avec les territoires voisins et ce malgré la logique de compétitivité entre territoires. « L'égoïsme territorial » aboutirait à un échec du projet car il est aujourd'hui devenu inconcevable, au prétexte de défendre ses ambitions propres, d'ignorer le contexte environnemental, social et économique des territoires limitrophes, départementaux et régionaux avec lesquels l'agglomération dracénoise est de fait connectée.

**Ainsi, le Conseil de Développement de la Dracénie :**

- **Apprécie la démarche engagée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise et met l'accent sur l'intérêt d'articuler le projet d'agglomération avec les politiques départementales et régionales, car la mise en œuvre du projet dépendra aussi du soutien de toutes les collectivités territoriales**
- **Relève que, sans être un document de programmation, ce projet définit néanmoins des objectifs et des orientations, éclairant le choix des actions à venir.**

**Il permet d'engager un processus de prospective partagée. Bien qu'étant encore un peu flou et manquant de clarté dans la priorité des orientations, c'est au fur et à mesure de la réalisation des projets, que l'ambition générale qu'il contient s'affinera et se concrétisera sur le terrain.**



## **1-2 Concernant la place et le rôle du Conseil de Développement de la Dracénie.**

Les membres souhaitent faire part aux élus communautaires d'un certain nombre de recommandations pour que cette nouvelle instance fonctionne et apporte une réelle plus value aux décisions politiques.

La mise en place du Conseil de Développement est vécue par les acteurs du territoire comme **« une double chance »**, un vecteur de renouveau démocratique : D'une part pour les élus de savoir ce que pensent et savent les acteurs du territoire, et d'autre part pour les acteurs de la société civile de pouvoir s'impliquer et participer collectivement et indirectement aux décisions politiques et à la vie du territoire.

Cela suppose un **« vrai dialogue »** constructif entre les élus et le Conseil de Développement dans le respect de l'écoute mutuelle, loin de toute polémique ou politisation qui vouerait à l'échec l'ensemble du dispositif. C'est également un des principes rappelés dans le règlement intérieur du Conseil de Développement

***Ainsi, parfaitement conscient des limites de son exercice et du simple rôle consultatif dont il dispose, le Conseil de Développement de la Dracénie souhaite :***

- ***Etre un « espace de débats », une « force de propositions » et un « creuset où fusionnent la vision politique, les avis techniques et les attentes citoyennes ».***

La valeur ajoutée qu'il est susceptible d'apporter s'appuie notamment sur sa capacité à :

- identifier et connaître les attentes et les besoins du territoire ;
- enrichir les projets ;
- mettre en évidence des questions, des dynamiques qui n'auraient pas été abordées autrement ;
- favoriser le dialogue, la rencontre, le partage, la mise en réseau entre les acteurs;
- repérer des actions à mener ou des porteurs de projets et faciliter la rencontre avec des partenaires ;
- apporter une réflexion prospective, de compétences et d'expertises au travers d'une approche territoriale élargie qui dépassent les positions traditionnelles plus locales.

Il doit devenir un « outil consultatif innovant au service du Conseil Communautaire, » dédié à la prospective, à la stratégie, à la planification et à la concertation sur le territoire afin de permettre à la société civile d'occuper pleinement son rôle moteur dans l'évolution de l'agglomération.



- ***Etre indépendant et éventuellement émettre des positions différentes de celles des élus communautaires.***
- ***Etre associé le plus en amont possible aux dossiers portés par l'agglomération, plutôt qu'en aval comme un simple « faire valoir » des projets communautaires.***

A ce titre, le conseil exprime son regret de ne pas avoir été associé plus en amont de l'élaboration du projet d'agglomération et souhaite s'impliquer dans le suivi des actions qui seront mises en œuvre et tout particulièrement à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les différents dispositifs contractuels qui seront mis en place sur la période 2007-2013 (contrats de projet ou de territoire).

- ***Intervenir au titre des missions qui lui sont dévolues selon les modalités définies dans le cadre du règlement intérieur.***

Pour être en mesure d'émettre des avis éclairés, le Conseil souhaite pouvoir disposer des informations existantes, solliciter l'intervention des services communautaires, ou faire appel à des intervenants et/ou experts extérieurs.

Le Conseil de Développement conditionne son bon fonctionnement au maintien de l'appui d'ingénierie offert par la Communauté d'Agglomération (animation, communication, logistique)

- ***Etre un relais entre la population locale et la sphère décisionnaire en menant des actions qui puissent contribuer à faire remonter des attentes ou faire descendre des informations.***

Ces actions seraient réalisées à la demande ou avec l'accord de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

## **-2- Avis sur le contenu du projet d'agglomération de la Dracénie**

Se fondant sur son indépendance et de manière générale, le Conseil de Développement de la Dracénie, se félicite de l'approche coordonnée entre les développements économique et urbain et la recherche de cohésion sociale, l'ensemble étant replacé dans le cadre d'un développement durable des ressources et des équipements.

### **2-1 Concernant le diagnostic territorial**

Le Conseil de Développement le juge suffisamment synthétique et complet, rendant bien compte de l'essentiel des problématiques et des enjeux de l'agglomération.

Toutefois, la mise en œuvre de politiques sectorielles (développement économique, transports, loisirs, habitat, actions sociales,...) devront s'appuyer sur des diagnostics thématiques plus poussés. Le Conseil de Développement pourra s'y associer au sein de ses futurs ateliers de réflexions.



## 2-2 Concernant l'ambition générale exprimée dans le projet d'agglomération

**Le Conseil de Développement partage la volonté d'un développement « maîtrisé »** repris sous le slogan « Essor et Art de Vivre », et qui intègre globalement toutes les dimensions du développement territorial consistant notamment à :

- **Affirmer l'existence de la Dracénie face à la métropolisation** et la concurrence accrue des territoires,
- Construire une cohésion territoriale, en assurant la **réciprocité entre l'urbain et le rural**, et l'articulation entre développement et solidarité ;
- **Garantir les principes de développement durable** en se projetant à moyen et long terme, en appréhendant les problématiques de façon transversale et globale, en promouvant la participation et la concertation.

Ainsi, le Conseil de Développement de la Dracénie exprime son accord sur la vision d'un développement endogène du territoire afin que celui-ci ne devienne pas principalement un territoire à vocation résidentielle.

Ce développement doit se mettre en oeuvre à partir des atouts géographiques du territoire, tels que la proximité des voies de communication et des grandes métropoles.

Toutefois, le Conseil de Développement souligne

- le caractère ambitieux du Projet qui supposera une forte volonté politique pour garantir sa mise en oeuvre et sa pérennité; mais aussi des moyens importants ;
- la nécessité d'intégrer le projet dans un espace géographique plus large réalisant une conjugaison harmonieuse avec les politiques départementales et régionales ;
- la nécessité d'une forte communication pour favoriser l'appropriation auprès des acteurs et des populations du territoire.

## 2-3 Concernant les axes du projet d'Agglomération et les orientations prioritaires du point de vue du Conseil de Développement

Comprenant que le projet d'agglomération est avant tout un document cadre de politique générale, le Conseil de Développement souligne néanmoins le manque de clarté dans les priorités des orientations affichées, et **souhaite faire part aux élus communautaires des réflexions et des thèmes qui lui semblent prioritaires en sachant toute la complexité qu'ils génèrent dans leur mise en oeuvre.**

Préliminairement le Conseil de Développement souhaite rappeler certains traits de la photographie socio-économique de l'aire dracénoise :

-- environ 90 000 habitants devant progresser jusqu'à 100 000 habitants d'ici 2015 avec une ville centre, Draguignan, comportant plus de 38 000 habitants;



- une densité moyenne de la population de 84,5 habitants au km<sup>2</sup>, nettement inférieure à celle du département du Var se situant à 150 qui cache une forte disparité interne avec une zone urbanisée au sud et un territoire de ruralité au nord ;
- un territoire attractif avec un fort développement démographique caractérisé par un solde migratoire de 2%, qui entraîne des conséquences sur le développement du territoire, notamment par une urbanisation périurbaine importante forte consommatrice d'espaces, et par un habitat diffus générant de lourdes conséquences financières et environnementales (équipements et services publics, desserte en transport collectif, réseaux, collecte des déchets...);
- un tissu économique essentiellement composé de TPE et de quelques PME, se caractérisant par une absence de dominante économique comptant néanmoins un secteur du BTP particulièrement développé par rapport au reste du département ;
- une prédominance du secteur tertiaire et le poids important des équipements et services publics : sous-préfecture, hôpital, administrations judiciaires et pénitentiaires, conseil général, SDIS, archives départementales, laboratoire départemental, IUT, IUFM, faculté de droit, institut de formation d'infirmières -- et celui de la Défense : école d'application de l'artillerie, camp de Canjuers (4000 militaires soit 12 000 habitants estimés) ;
- une concentration d'activités économiques sur quelques sites saturés et non extensibles (zones inondables), avec l'existence d'un espace foncier disponible offrant des potentialités importantes de développement notamment à proximité des grandes infrastructures de communication au sud de l'agglomération ;
- l'existence de deux sites stratégiques en projet : ZAC les Bréguières aux Arcs-sur-Argens, concernant un parc d'activités logistiques de haute qualité environnementale, et un pôle multiservices à Draguignan à l'espace Chabran ;
- un taux de chômage élevé voisins de 12%, le secteur public étant le principal employeur (1 emploi salarié sur 2) ce qui nécessite de favoriser la diversification de l'offre d'emploi ;
- en matière d'habitat, des centres-villes et villages réhabilités, un parc de logements anciens, une répartition inégale des logements sociaux sur le territoire, des résidences secondaires se situant surtout dans le secteur nord du territoire, un marché de l'immobilier tendu du fait d'un fort brassage de la population et du développement démographique tant issu des actifs que des retraités, une inadéquation de l'offre par rapport à la demande, ceci étant de nature à pénaliser fortement le développement économique futur dans la mesure où les actifs considéreront le territoire comme non attractif en raison de l'inaccessibilité au logement ;
- Une identité touristique à développer, caractérisant un territoire de passage qui manque d'équipements structurants et d'événements de rayonnement extra régional en avant et en arrière saison ; Une offre d'hébergement de qualité moyenne et une hôtellerie vieillissante, une activité touristique et d'animation concentrée sur la saison estivale ; Un territoire ne disposant pas d'outil local de commercialisation et souffrant d'un déficit de professionnalisation des acteurs.



La Dracénie se caractérise par des potentialités à développer car le territoire est constitué de villages vivants situés dans un environnement de qualité ; Il bénéficie d'un positionnement géographique central à proximité des hauts lieux touristiques, et dispose d'un patrimoine important à valoriser notamment autour des activités de plein air ;

-- Un cadre de vie de qualité qui s'appuie notamment sur une agriculture largement dominée par la viticulture. Celle-ci occupe près de 50 % de la Surface Agricole Utile (SAU). Cette viticulture actuellement majoritairement en appellation AOC « Côtes de Provence » (78 %) a cependant enregistré une baisse de 1/3 sur 20 ans.

Le pastoralisme (27% de la SAU) et l'oléiculture (8% de la SAU) sont encore bien représentés sur le territoire. On observe également un renouveau du maraîchage de ceinture verte encore confidentiel en matière de surfaces mais doté d'un fort dynamisme (réseau AMAP).

La Dracénie présente au total une gamme de productions diversifiées avec une offre tournée vers la qualité et les terroirs (viticulture AOC avec démarches de dénomination de terroir, oléiculture en démarche AOC, maraîchage, ovin viande, élevage équin, apiculture, etc...).

A l'instar du territoire départemental, la Dracénie enregistre une baisse continue de ses espaces agricoles cultivés. : Perte de plus de 2000 ha sur les deux dernières décennies. L'agriculture atteint aujourd'hui un seuil de décrochage et nécessite la mise en œuvre d'une politique adaptée compte tenu de son importance multifonctionnelle (économique, cadre de vie et paysage, aménagement du territoire et prévention des risques,...).

***Ainsi, compte tenu des caractéristiques précédentes, le Conseil de Développement***

***- Reconnaissant les nombreux atouts dont dispose la Dracénie, et notamment ceux liés à sa situation géographique pour générer dynamisme et croissance locale , affirmant ainsi sa place et son rôle au sein de l'espace départemental et régional,***

***- et convaincu que le développement économique est une condition essentielle du dynamisme de l'agglomération, en permettant la création d'emplois, le maintien ou le retour à l'emploi des habitants de l'agglomération,***

***souhaite mettre en exergue les réflexions et thèmes d'actions qui lui semblent prioritaires :***

#### **◆ Le développement économique et technologique**

- Clarifier le projet communautaire relatif à la création de filières spécialisées potentiellement capables de faire du territoire un pôle d'excellence ;
- S'engager dans une politique de prospection et de promotion auprès des entreprises en termes de services aux entreprises et à la personne.
- Agir pour réunir des conditions optimales d'accueil pour les entreprises



- Développer une démarche volontariste d'accueil et d'aide à la création des entreprises, en favorisant une meilleure lisibilité du paysage institutionnel, en fédérant et mutualisant le nombre important d'acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus concerné, notamment par la création et la mise en place des outils porteurs, tels qu'une **agence de développement, ou une maison de l'économie et de l'emploi**, plaquette d'accueil...

Ainsi, le conseil suggère afin de favoriser une meilleure efficacité du tissu économique local, qu'il soit permis aux acteurs économiques (organisations patronales syndicales, professionnelles ou interprofessionnelles, chambre consulaires d'industrie et de commerce, de métiers et de l'artisanat, ou de l'agriculture ) de mutualiser leurs savoir-faire et leurs potentiels dans un souci de complémentarité,

- Soutenir et renforcer les moteurs économiques traditionnels et importants de l'économie locale que constituent le commerce de détail et de proximité, l'artisanat, l'agriculture facteurs déterminant de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale territoriale, en se fondant notamment sur **une politique commerciale cohérente et équilibrée**.
- Anticiper les mutations, notamment intra ou périurbaine, auxquelles sont confrontées inéluctablement les entreprises pour rester compétitives et ainsi permettre d'éviter l'évasion des entreprises ou de leur clientèle vers des zones limitrophes ;
- Accompagner le développement économique par **une politique concertée et réactive de formation initiale et continue ou à distance** adaptée en fonction des besoins du monde économique, que celui-ci soit situé dans le territoire, ou à l'extérieur. Dans cette dernière hypothèse cela permettrait d'exporter des savoir-faire participant à la reconnaissance des compétences du territoire ;
- Assurer l'accès aux T I C pour tous : Le Conseil se félicite de l'élaboration d'un **schéma directeur numérique** piloté par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. La maîtrise de l'information et des échanges électroniques à travers les réseaux de télécommunications, constitue dès à présent, un des facteurs essentiels de l'attractivité et du développement d'un territoire. Il convient donc de déployer les technologies correspondantes mais le Conseil de Développement attire l'attention sur l'absolue nécessité de corréliser le déploiement des infrastructures avec le développement des usages.

#### **◆ L'habitat et logement**

- Le Conseil de Développement souligne la problématique du logement et de l'habitat comme un autre enjeu majeur qui ne peut être abordée qu'à l'échelle de l'agglomération. La Mise en œuvre d'un **Programme Local de l'Habitat** doit être une priorité menée en parallèle et en cohérence avec le projet de développement économique de l'agglomération.





Pour le Conseil de Développement, cette Politique de l'habitat doit passer par :

- La définition d'une politique foncière
- Le développement de l'offre de logements avec :
  - a) **La production de logements sociaux** en application des règlements en vigueur en intégrant aussi les logements à vocation ponctuelle (logements « tiroirs », hébergements d'urgence, foyer pour jeunes travailleurs)
  - b) **L'optimisation du parc privé** en favorisant notamment la réhabilitation du parc ancien et l'investissement locatif ;
  - c) Le Développement d'une offre en **accession sociale à la propriété**

- La mise en œuvre de cette politique doit également intégrer les nouveaux enjeux de densification urbaine, de mixité sociale mais aussi d'éco construction.

#### **◆ Le transport et les déplacements**

- Le Conseil de Développement reconnaît la problématique de la mobilité comme un thème d'actions et de réflexions prioritaires qui doit être articulé avec la politique de l'habitat et du développement économique. Le Conseil se réjouit de l'élaboration d'une **Politique Globale des Déplacements** pilotée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Pour le Conseil de Développement, cette politique doit permettre de définir la position de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur :

- **La réalisation des grandes infrastructures** relatives à l'ouverture de l'agglomération vers l'extérieur et l'optimisation des déplacements internes : Pôles d'échanges multimodaux (gare des Arcs, Draguignan, échangeur autoroutier du Muy), infrastructures liées à la plateforme logistique des Bréguières (Fret, 2<sup>ème</sup> échangeur autoroutier ?) ; LGV,...
- **Le développement des modes alternatifs à la voiture personnelle** et tout particulièrement le développement du transport collectif mais aussi les déplacements en deux roues et cheminements piétonniers.

- Toute amélioration et structuration des modes de déplacements qui seront mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération devront **tenir compte de la préservation de l'environnement** (limitation des nuisances : pollution de l'air, bruit,...) et de l'évolution du coût de l'approvisionnement énergétique.

#### **◆ L'environnement et le cadre de vie**

- L'identité, l'attractivité et le bien être des habitants de la Dracénie reposent en grande partie sur la qualité de son Environnement pris au sens large du terme (paysages, patrimoine naturel et culturel, ressources, biodiversité,...).



Forte d'un potentiel de développement important, le risque est de voir la banalisation du cadre de vie et de des paysages de la Dracénie. Pour le Conseil de Développement la préservation de ce qui fonde aujourd'hui l'identité et l'attractivité du territoire est fondamentale.

Parallèlement, le Conseil insiste sur la nécessité de progresser en matière de politique environnementale.

- Parmi toutes les dimensions couvertes par ces ambitions, le Conseil met en exergue les thèmes d'actions qui lui paraissent les plus prioritaires :

➤ **Mobiliser et gérer la ressource en eau**

Le territoire de la Dracénie montre localement des problèmes d'accès à la ressource en eau importants ce qui limitera les possibilités de développement.

➤ **Mener une politique en faveur des économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables**, cette démarche concourant à la fois au respect du cadre de vie et à l'essor économique. Ce segment est en effet porteur d'un gisement de création d'emplois significatifs tant dans l'étude de la faisabilité des travaux initiaux que leur réalisation ou la maintenance des installations.

➤ **Mettre en œuvre une politique en faveur de la préservation et de valorisation des espaces agricoles à travers :**

a) *La promotion de l'image, l'identité, la notoriété de la Dracénie en synergie avec la diversité et la qualité de l'ensemble de ses productions.* L'agriculture de la Dracénie, dans la diversité de ses composantes et de ses évolutions contribue de manière indiscutée au maintien général d'un environnement agréable et à l'entretien de l'espace et conserve en ce sens toute sa légitimité auprès des populations résidentes.

b) *Dynamiser collectivement la vente en circuit court sous l'ensemble de ses facettes.* Le succès des AMAP traduit une attente nouvelle de la part des consommateurs. Cette pratique innovante peut contribuer à renforcer la viabilité économique de l'agriculture dracénoise.

c) *Accompagner la diversification des activités.* De fortes potentialités de développement d'un agri-tourisme de qualité ayant été identifiées sur l'agglomération dracénoise. il conviendrait d'explorer les voies de diversification d'activités possibles.

➤ **Mener une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.**

Celui ci représente le Capital Nature et Historique de la Dracénie Il doit être vu comme une chance, une richesse patrimoniale irremplaçable à vivre aujourd'hui et à transmettre demain aux générations futures et non comme un décor pour des activités de loisirs, une banale source de profits, un simple élément de l'économie locale.



Le Conseil de développement attire l'attention des élus sur

- a) **la protection des zones humides, qui représentent un enjeu capital en matière de biodiversité ;**
  - b) **le suivi des documents d'objectifs des zones Natura 2000** inscrites sur le territoire de la Dracénie ;
  - c) **la promotion de la notion de corridors écologiques** à l'échelle de l'agglomération, notamment à travers l'élaboration du futur SCOT ;
  - d) **Mener une politique de compensation à l'impact des grands projets** (LGV, Pôle logistique des Bréguières) sur le patrimoine naturel de la Dracénie ;
  - e) **Préserver et valoriser le patrimoine culturel** (chapelle, moulin, pierres sèches, sites archéologiques,...).
- **Définir la position à moyen et long terme de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur la gestion des déchets ainsi que sur la prise en compte de la gestion des risques industriels et naturels.**
- **Poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement** (énergie, déchets, patrimoine naturel et paysage, ...)



## Conclusion

Le Conseil de Développement de la Dracénie partage l'essentiel du contenu du document « pré projet d'agglomération » qui lui a été soumis pour avis et souligne au titre de sa conclusion générale les quatre points suivants :

### -- Une nécessité :

**Le besoin d'un développement économique maîtrisé**, seul capable de générer des richesses permettant de répondre aux besoins croissants de la population. A contrario, le déficit de développement économique risquerait de nuire, avec la perte de richesses et de ressources qu'il entraînerait, à la qualité de vie des habitants. Pour cela, il s'agira de savoir tirer partis des nombreux atouts du territoire.

### -- un impératif :

Prendre systématiquement en compte **la dimension environnementale** dans les projets de développement.

### -- une attente :

Le territoire constitué par les seize communes de l'agglomération doit rechercher son **identité**, accentuer son attractivité et créer son **image** au travers des politiques économiques, culturelles et infrastructurelles en misant sur l'excellence économique et environnementale.

### -- une façon de faire :

Les divers projets et leur traduction opérationnelle dans les actions devront être éclairés et guidés par la volonté impérieuse de créer **des partenariats** et une coopération entre les élus, les institutions, les acteurs locaux. L'engagement de tous permettra d'atteindre les objectifs ambitieux poursuivis.

**Le Conseil de Développement est prêt à jouer tout son rôle aux côtés des élus communautaires pour contribuer à la réussite du projet d'agglomération de la Dracénie.**

\*\*\*

\*\*

\*